

Adresse de la société populaire de la commune de Draguignan (Var), lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de la commune de Draguignan (Var), lors de la séance du 27 fructidor an II (13 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 132;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_15954\\_t1\\_0132\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15954_t1_0132_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

truites; car il faut avoir ces qualités pour faire le bonheur de ses concitoyens, et donner aux loix la plus exacte et la plus prompte exécution.

C'est de l'exécution rigide des loix que dépend l'affermissement de la République; Représentans, vous avez la confiance du peuple, restez à votre poste, nous n'aurons jamais d'autre point de raliement que la Convention et d'autre but que la gloire et la prospérité de notre République une et indivisible.

COURTADE, *président*,  
Grégoire LIACOT, VARENNE, *secrétaires*.

**b**

[*Les sans-culottes composant la société populaire régénérée de la commune de Draguignan à la Convention nationale, le 13 fructidor an II*] (5)

Citoyens représentans,

Nous avons applaudi au supplice du Catilina nouveau, nous applaudissons également à la chute de ceux qui marchant sur leurs traces substitueront à la patrie leurs passions et leurs intérêts personnels.

L'aristocratie et la malveillance s'agitent en tout sens pour donner le change et pour faire tourner à leur profit ce qui ne doit qu'accélérer leur ruine. Eh quoi! parce que des scélérats en singeant le patriote conspiraient contre notre liberté, faut-il leur assimiler les sans-culottes qui brulant de l'amour de la patrie ont juré une guerre à mort à tous les tirans et à tous les traitres. Nous ne permettrons pas citoyens représentans, que les patriotes soient persécutés et vous ne laisserez pas impunis les manœuvres de nos ennemis. Ils lèvent déjà leur tête couverte de crimes et ils insultent au patriotisme.

Notre commune fut plusieurs fois en proie aux fureurs de l'aristocratie. Le fédéralisme y fut audacieux au mois de juillet et d'aoust 1793 (v.s.), et vers la fin de ventose dernier, il s'y manifesta une émeute qui avait pour but la sortie des détenus et l'assassinat des patriotes. Ceux qui trempèrent dans ces horribles complots sont arrêtés. Décretez, Citoyens Représentans, qu'ils seront traduits au tribunal révolutionnaire et qu'ils y subissent la peine qui leur est due.

Au milieu des dangers qui nous environnent, soyez fermes et intrépides. Le législateur doit oublier toute affection particulière pour ne s'occuper que du grand intérêt de la patrie. Vous avez la confiance d'une grande nation, continuez de montrer que vous en êtes dignes. Le peuple est là, il attend son salut de vous. Le gouvernement révolutionnaire est seul propre à le faire. Nous vous félicitons d'en avoir décrété le maintien. C'est contre ce rocher que

viendront échouer tous les projets parricides des tirans et des conspirateurs.

Recevez, Citoyens Représentans, le vœu que nous formons de conserver jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire, ce vœu est celui de tous les sans-culottes.

GUBERT, *président*,  
et quatre autres signatures.

**c**

[*Les membres composant le tribunal du district de Barjols à la Convention nationale, le 29 thermidor an II*] (6)

Représentans du peuple,

Notre tribunal s'empressa de féliciter la République et la Convention sur l'événement mémorable du 21 janvier 1793, (vieux style).

Fidèles à nos premiers principes, et justement entraînés par une identité absolue de circonstances, nous félicitons aujourd'hui la République et la Convention sur l'événement non moins mémorable du 10 thermidor, qui fixera les destinées de la France. Notre reconnaissance envers la représentation nationale sera graduée sur l'importance de ce service.

Périssent les traitres, vive la République!

BAUSSET, *président*,  
GUIGOU, GASTIN, *juges*, ISNARD, *greffier*.

**d**

[*Discours prononcé par les députés de la société populaire de Sens à la Convention nationale, le 25 fructidor an II*] (7)

Citoyens Représentans,

Députés par la société populaire de Sens, nous venons en son nom vous renouveler des sentimens qui luy seront toujours chers.

Ses vœux exprimés dans différentes adresses, ont toujours été, seront toujours les mêmes; mais elle a cru quelle devoit dans les circonstances actuelles, faire une nouvelle profession de foy au milieu du plus auguste aréopage de l'univers, à la face de la République entière.

Liberté, Egalité (8), unité, indivisibilité de la République, telles sont les maximes et telles seront bientôt sans doute celles de tous les hommes, parce qu'elles dérivent des principes immuables (9) de la justice éternelle parce que le génie de la liberté plane sur l'univers.

Graces vous soient rendues à jamais fidèles mandataires, la République française, la 1<sup>ère</sup> du monde est votre ouvrage; vous avez déchiré la robe de pourpre traînée si longtems avec

(6) C 320, pl. 1319, p. 8.

(7) C 320, pl. 1319, p. 7. *Bull.*, 27 fruct.

(8) Suivait le mot fraternité qui a été raturé.

(9) Les mots « de la nature » ont été raturés.

(5) C 320, pl. 1319, p. 9. *J. Mont.*, n° 144.